

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 23 mars 2009

Le Conseil Municipal,

- Sous la Présidence du Doyen de séance, Monsieur Alain COTTENCE, approuve les comptes administratifs du budget communal et des budgets de l'eau et de l'assainissement.
- Compte administratif du budget communal :
 - Dépense d'investissement : - 34 745.33 €
 - Excédent de fonctionnement : 98 535.38 €et décide l'affectation du résultat.
- Après avoir étudié l'évolution de la situation financière approuve le budget communal qui s'équilibre à 411 764.00 € en section de fonctionnement et à 226 460.00 € en section d'investissement.
- Décide de ne pas augmenter les taux des taxes :

TAXES	TAUX	PRODUITS
TH	8.48 %	43 172.00 €
TFB	16.06 %	60 643.00 €
TFNB	32.53 %	52 438.00 €

- Décide de rembourser un prêt à court terme réalisé en 2007 (préfinancement T.V.A.) pour un montant de 5 000.00 €
- Approuve le compte de gestion 2008 du budget communal de la perception, en concordance avec le compte administratif.
- Approuve le compte administratif du budget de l'eau :
 - En investissement : 2 035.13 €
 - En exploitation : 37 103.24 €et décide de l'affectation du résultat.
- Vote le budget Primitif du service de l'eau qui s'équilibre en section d'exploitation à 78 884.00 € et en section d'investissement à 49 140.00 €, prenant en compte les travaux de renforcement et branchements du réseau d'eau
- Décide de rembourser les frais de personnel, assurance et matériel à la commune.
- Approuve le compte de gestion 2008 du budget de l'eau de la perception en concordance avec le compte administratif.
- Approuve le compte administratif du budget de l'assainissement :
 - En investissement : 18 763.95 €
 - En exploitation : 12 601.18 €et décide de l'affectation du résultat.

- Vote le budget Primitif du service de l'assainissement qui s'équilibre en section d'exploitation à 90 582.00 € et en section d'investissement à 67 932.00 €
- Décide de rembourser les frais de personnel, assurance et matériel à la commune.
- Approuve le compte de gestion 2008 du budget de l'assainissement de la perception en concordance avec le compte administratif.
- Accepte l'instauration du fonds de concours scolaire de la communauté de communes vers les communes afin de soutenir le fonctionnement des écoles.
- Décide d'adhérer aux services optionnels du Centre de Gestion, pôle emploi.
- Prend connaissance du projet de renouvellement du matériel informatique.
- Fixe l'indemnité de gardiennage de l'église pour 2009 à 118.22 €
- Ne donne pas suite à des demandes de subvention d'écoles privées.
- Informe le conseil municipal de l'obligation de mettre en place un service d'action sociale pour le personnel territorial, une somme est inscrite au Budget Primitif.
- Rappelle la mise à l'enquête publique du projet éolien Zéphir du 2 avril au 4 mai 2009.

Le Maire,
F.WISSOCQ